

Envoi : 22/10/2019

Réception par le Préfet : 22/10/2019

Publication : 28/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-4-12-2

Séance du lundi 21 octobre 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 21 JUIN 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

M. TRIMAILLE donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article L 3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au procès-verbal des réunions publiques du Conseil départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le procès-verbal de sa réunion publique du vendredi 21 juin 2019, joint en annexe à la présente délibération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité